



Clisson, le 12 avril 2021

**Monsieur le Maire
Mairie de Gétigné
Rue du Pont Jean Vay
44190 Gétigné**

Objet : Avis du SCoT sur le projet de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Gétigné
Affaire suivie par : Jonathan RETIERE

Monsieur le Maire,

A l'occasion de sa réunion en date du 09 avril 2021, la commission SCoT a pris connaissance du projet de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Gétigné.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous l'avis du SCoT sur ce projet.

Avis de la commission SCoT sur le projet de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Gétigné :

L'objectif du projet est de mettre en place une centrale solaire au sol localisée au sein d'une ancienne mine située au lieu-dit de « l'Ecarpière » sur la commune de Gétigné. Pour ce faire, il est nécessaire de faire évoluer le PLU de Gétigné afin de modifier le zonage et d'adapter le règlement sur les parcelles concernées pour permettre l'implantation du projet.

Le DOO du SCoT dans la partie consacrée aux ressources environnementales fixe comme objectif le développement des énergies renouvelables et notamment celles issues des installations photovoltaïques. Au-delà du renforcement de la production d'énergie renouvelable, le développement de la centrale de l'Ecarpière répond aux objectifs du SCoT dans la mesure où il ne se déploie pas sur des espaces agricoles et/ ou naturels.

Par ailleurs, le DOO du SCoT prévoit explicitement le développement du site de l'Ecarpière.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

Le Vice-Président en charge du SCoT,



Stéphane MABIT



